

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 13 JANVIER 2023, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin

Est/sont absent(e)s

Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #6 - Maxime Vachon

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

3.2 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

4.2 - DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

4.3 - PROCÉDURE POUR VENTES POUR NON PAIEMENT DES TAXES 2020

4.4 - AUGMENTATION DES SALAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

4.5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU PARTICIPATION DANS LE PLAN DE VISIBILITÉ - LA FONDATION SANATORIUM BÉGIN
4.6 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU LITTORAL
4.7 - RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2023
4.8 - FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE POUR LE COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS
5 - LÉGISLATION
5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2023 "RÈGLEMENT DE ZONAGE"
5.2 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 03-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
5.3 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 04-2023 SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS
5.4 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE
6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE
7 - VOIRIE TRANSPORT
7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
7.2 - AUTORISATION D'AFFICHER UN POSTE D'ADJOINT AU COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS
7.3 - AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS CERTAINS RANGS MUNICIPAUX ET D'UTILISER LE FONDS "CARRIÈRES - SABLIERES" POUR 2023
8 - HYGIÈNE DU MILIEU
9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCHEMINS
9.2 - NOMINATION DES INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT
9.3 - PERSONNE DÉSIGNÉE GESTION DES COURS D'EAU
10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
10.1 - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL ET DE PERMIS POUR VENTE DE BILLETS MOITIÉ/MOITIÉ
10.2 - DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023
11 - CORRESPONDANCE
12 - COMITÉ
12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS
13 - VARIA
14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

01-01-2023

3.1 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance extraordinaire du Conseil municipal du vendredi 16 décembre 2022, a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 16 décembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

3.2 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 9 décembre 2022, a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 9 décembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil municipal, d'une somme de 110 526,55 \$, soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

02-01-2023

4.2 - DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période 12 et déclare en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses présenté aux membres du Conseil municipal, soit et est accepté.

ADOPTÉE

03-01-2023

4.3 - PROCÉDURE POUR VENTES POUR NON PAIEMENT DES TAXES 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débiter les procédures de ventes pour non paiement des taxes pour 2020, 2021 et 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford mandate madame Marie-Line Dubé, directrice générale, d'effectuer les préparatifs nécessaires, notamment auprès de la MRC des Etchemins et de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour enclencher, s'il y a lieu, une vente aux enchères publique et de terrains dans le but de satisfaire au paiement des arrérages de taxes foncières, des tarifs, des droits ou toute autre créance recouvrable en vertu de la Loi auxuelles les sommens doivent être ajoutées: les intérêts, les pénalités et les frais encourus.

ADOPTÉE

04-01-2023

4.4 - AUGMENTATION DES SALAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 08-2015, concernant la rémunération des élus a été déposé par la Directrice générale dans les documents ci-joints;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 dudit Règlement mentionne une indexation, pour chaque exercice financier à compter du 1^e janvier 2017 en fonction de l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la région de Québec selon Statistiques Canada, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3% l'an, conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une augmentation de 3% soit accordée aux élus municipaux.

ADOPTÉE

05-01-2023

4.5 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU PARTICIPATION DANS LE PLAN DE VISIBILITÉ - LA FONDATION SANATORIUM BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2023 marquera pour la Fondation Sanatorium Bégin la 30^e activité de golf;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée à la table du Conseil municipal à l'effet de participer soit au tournoi de golf pour obtenir une visibilité ou en effectuant un don à la Fondation Sanatorium Bégin;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 100 \$ soit accordé à La Fondation Sanatorium Bégin;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

06-01-2023

4.6 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU LITTORAL

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au Conseil municipal à l'effet

d'obtenir une aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTINN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un montant de 0 \$ soit accordé à la Maison de soins palliatifs du Littoral de Lévis;

QUE la dépense soit et est autorisée.

ADOPTÉE

07-01-2023

4.7 - RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ 2023

CONSIDÉRANT QUE la campagne de renouvellement pour l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est présentement en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Line Dubé, soit et est autorisée à renouveler son abonnement à l'ADMQ au coût de 495 \$ plus taxes et à prendre aussi l'option assurance au coût de 414 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

08-01-2023

4.8 - FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE POUR LE COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE comme convenu dans le contrat d'emploi du coordonnateur des travaux publics, monsieur Mario Belley, une période de probatoire de 6 mois était à réaliser avant de pouvoir obtenir sa permanence. Or, la période probatoire de 6 mois s'est terminée le 6 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale ainsi que les membres du Comité des ressources humaines recommandent de rendre officielle la permanence du Coordonnateur des travaux publics, compte tenu de l'appréciation de ses services.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la permanence officielle du Coordonnateur des travaux publics.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

09-01-2023

5.1 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2023 "RÈGLEMENT DE ZONAGE"

Je, soussigné, madame Josiane Tanguay, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 02-2023 ayant pour objet la "modification du règlement numéro 09-2007 intitulé "Règlement de zonage" pour interdire l'usage de résidence de tourisme dans la zone 37-V. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

10-01-2023

**5.2 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
03-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Je, soussigné, madame Madeleine Lachance, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 03-2023 sur la démolition d'immeubles. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

11-01-2023

**5.3 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
04-2023 SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES
BÂTIMENTS**

Je, soussigné, monsieur Pierre Lantagne, conseiller, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 04-2023 sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments. La lecture de ce projet de règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le maire a mentionné quel était l'objet de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

12-01-2023

**5.4 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI EN ÉTHIQUE ET
DÉONTOLOGIE**

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Commission Municipale du Québec rendu le 11 juillet 2022 dans le dossier d'enquête en éthique et déontologie en matière municipale impliquant le Maire de la Durantaye;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit qu'un membre du conseil ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou "indirect" dans un contrat avec la municipalité ou avec un organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services aux citoyens par une petite municipalité implique nécessairement la participation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les élus des petites municipalités sont souvent des propriétaires d'entreprises florissantes de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de la Loi est de régulièrement contraindre les petites municipalités à procéder à des achats de produits qui seraient disponibles dans leur municipalité, dans une municipalité voisine en raison d'un potentiel conflit d'intérêts et de l'épée de Damoclès que représente la possibilité du dépôt d'une procédure en inhabilité contre un élu;

CONSIDÉRANT QUE l'effet actuel de la Loi est inéquitable compte tenu que la réalité n'est pas la même pour toutes les municipalités du Québec, plus particulièrement pour les petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'application intégrale de la Loi porte préjudice aux municipalités de moindre taille, soit 924 municipalités de moins de 5 000 habitants au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens élisent régulièrement sur le conseil

municipal des propriétaires de commerces qui réussissent bien en affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Loi ajoute une complexité additionnelle au fonctionnement des petites municipalités lors de leur offre de services, mais aussi dans l'attraction de candidature aux postes d'élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de l'application de la Loi va à l'encontre de la volonté du Gouvernement du Québec qui souhaite favoriser l'achat local dont il fait la promotion constamment;

CONSIDÉRANT QUE la ruralité est au coeur des volontés gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE pour rassurer les élus des municipalités en région, il est impératif que le Gouvernement du Québec prenne acte du fait que la réalité des élus des petites municipalités est différente de celle des élus en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE la sévérité de la Loi actuelle s'applique à l'ensemble des élus du Québec alors que seulement une infime minorité d'élus ne sont pas en mesure d'assurer une saine et équitable gestion des fonds publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford appuie la MRC de Bellechasse et demande au Gouvernement du Québec d'apporter les correctifs appropriés à la Loi afin que les petites municipalités et leurs élus puissent maintenir des services de proximité à leur population sans craindre de se faire poursuivre pour un manquement aux règles d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux.

QUE la présente résolution soit envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Bellechasse, madame Stéphanie Lachance, à la FQM ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - COMPTE-RENDU DU DIRECTEUR INCENDIE

Le Maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le Directeur incendie aux membres du conseil.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le Directeur des travaux publics.

13-01-2023

7.2 - AUTORISATION D'AFFICHER UN POSTE D'ADJOINT AU COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford veut se prémunir d'un nouvel employé pour les travaux publics dans le but de préparer la relève.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'administration municipale puisse procéder à l'affichage d'un poste d'adjoint au coordonnateur des travaux publics.

ADOPTÉE

14-01-2023

7.3 - AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS CERTAINS RANGS MUNICIPAUX ET D'UTILISER LE FONDS "CARRIÈRES - SABLIERES" POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE le nombre élevé de poids lourds qui empruntent certaines voies publiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces voies publiques sont empruntées directement par les véhicules transportant du matériel provenant des Carrières-Sablières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un fonds spécifique pour l'entretien des voies publiques empruntées par les véhicules lourds qui vont et viennent des Carrières-Sablières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par résolution afin que les dépenses engendrées sur ces voies publiques soient appropriées directement au fonds réservé "Carrières-Sablières";

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les dépenses d'entretien générées sur les routes suivantes: Grande Ligne Nord, Poliquin, Rang 6 et une partie du Rang 2 (partie empruntée par les poids lourds pour se rendre aux carrières-sablières) pour l'année 2023, soient appropriées à même le fonds réservé pour l'entretien des routes dévolues aux "Carrières-Sablières".

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - COMPTE RENDU DE LA MRC DES ETCHEMINS

Le Maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

Il n'y a rien à signaler pour le mois de décembre.

15-01-2023

9.2 - NOMINATION DES INSPECTEURS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la Municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement, il y a lieu de procéder au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme mesdames Lise Buteau, Annie Venables, Valérie Talbot, Émilie Bédard et monsieur Serge Paquet à titre d'inspecteur/trices en urbanisme et en environnement;

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la Municipalité.

ADOPTÉE

16-01-2023

9.3 - PERSONNE DÉSIGNÉE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique adoptée, la MRC a signifié qu'elle entendait se prévaloir des dispositions de l'article 108 de la susdite Loi pour conclure une entente intermunicipale avec les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet de confier à la Municipalité, à titre de premier intervenant, la responsabilité de rétablir l'écoulement des eaux des cours d'eau, sur son territoire, lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été signée entre la Municipalité et la MRC des Etchemins le 9 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente, la Municipalité doit, entre autres, fournir le personnel requis (personne désignée au niveau local) et informer la MRC de leur choix en vertu de l'article 105 de la LCM;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford recommande la nomination de monsieur Mario Belley à titre de premier intervenant (personne désignée) selon l'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau sur le territoire de notre Municipalité.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

17-01-2023

10.1 - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL ET DE PERMIS POUR VENTE DE BILLETS MOITIÉ/MOITIÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford fête son 125^e anniversaire en 2023;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2023, diverses activités seront organisées pour nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis d'alcool pour la vente et de permis de vente de billets moitié/moitié doit être faite auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford autorise la Directrice générale à faire la demande de permis (alcool et moitié/moitié) au montant de 61 \$;

QUE cette dépense soit et est autorisée.

ADOPTÉE

18-01-2023

10.2 - DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford désire se prévaloir d'un étudiant à l'été 2023 pour apporter de l'aide au niveau de la voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale présente une demande de subvention au programme "Emplois d'été Canada 2023" pour l'obtention d'un étudiant pour le service de la voirie pour l'été 2023.

ADOPTÉE

19-01-2023

11 - CORRESPONDANCE

12 - COMITÉ

12.1 - COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois décembre 2022.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 7 h 55

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Marie-Line Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire